EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 29

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES, ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-EDUCATIVES

Le crédit inscrit au budget primitif 2009 en vue de l'attribution des subventions de fonctionnement aux amicales laïques, mouvements de jeunes, associations socioculturelles et socio-éducatives est de 45 000 euros.

Suite aux précédents conseils municipaux, le solde disponible s'élève à 13 050 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

Association La Bourreio deu Brayeu : 460 euros

La Bourreio deu brayeu est un groupe folklorique d'arts et de traditions Auvergnate.

L' association, d'une trentaine d'adhérents, organise des manifestations auprès des maisons de retraite et participe aussi à de nombreuses fêtes de quartier ainsi qu'à divers festivals.

Association Jeunesse et Horizons : 800 euros

Jeunesse et horizons organise un accueil de loisirs pour les enfants à partir de 8 ans jusqu'à 16 ans pendant les vacances scolaires ainsi que des mini camps pour les plus grands.

L'association propose des ateliers périscolaires au sein de l'école élémentaire Jean de la Fontaine : arts plastiques, nature et jardin , échecs.

Nombre d'adhérents : 83 dont 78 clermontois

Collectif des fêtes des Vergnes : 500 euros

Le collectif des fêtes des Vergnes qui s'est créé en avril 2008 participe essentiellement à l'organisation, la gestion et la coordination de diverses manifestations sur le quartiers des Vergnes et de La Plaine.

Comité J.P.A 63 : 1 900 euros

Cette association a pour objectif de rendre effectif le droit des enfants et des jeunes aux loisirs éducatifs collectifs. La J .P. A 63 soutient les écoles dans leur projet de classes découvertes, attribue des bourses individuelles pour des séjours en centres de loisirs ou de vacances en février et durant l'été.

L'opération « premier départ » en centre de vacances a également été reconduite.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,

Alain MARTINET